


Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes_presse

Jeudi 26 août 2021

Mobilité et transports

Rentrée 2021/2022



© Rennes Ville et Métropole – Franck Hamon – Didier Gouray – Julien Mignot

Sommaire

→ Communiqué de presse	p. 2
→ Bus	p. 6
→ Métro	p. 8
→ Vélo	p. 10
→ Covoiturage	p. 12
→ Tarification solidaire	p. 14
→ Les services STAR pour la rentrée	p. 15
→ Les chiffres clés	p. 16

Interlocuteurs**Matthieu Theurier**

Vice-président de Rennes Métropole
à la mobilité et aux transports

Laurent Senigout

Directeur de Keolis Rennes

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 26 août 2021

Mobilité et transports

Les nouveautés de la rentrée 2021/2022 STAR et HANDISTAR

Depuis le début de l'année 2021, la fréquentation des bus et métro a évolué au rythme du contexte sanitaire et des décisions gouvernementales en matière de protection sanitaire. Le réseau de transports a retrouvé près de 85 % de ses voyageurs (année de référence : 2019), depuis la levée progressive des restrictions fin juin. La fréquentation de cet été a été supérieure de 10 % en moyenne à celle de l'été 2020.

Malgré tout, le niveau du trafic n'a pas encore retrouvé celui de 2019. Rennes Métropole rappelle que le réseau de transports est sûr d'un point de vue sanitaire, avec un protocole strictement appliqué et une désinfection sans relâche du matériel.

Au-delà des mesures prises pour faire face au contexte sanitaire, Rennes Métropole poursuit ses actions en faveur du développement du réseau de transports en commun et des mobilités actives, piliers de la transition écologique et d'une métropole inclusive, accessible à tous ses habitants.

Avec le déploiement de nouveaux services en ligne, l'extension de la tarification solidaire après les mesures pour les jeunes adoptées l'an dernier, la création d'un Pass Mobilité, le déploiement des services vélo et une mobilisation terrain exceptionnelle, Rennes Métropole et Keolis Rennes mettent tout en œuvre pour renforcer l'attractivité du service public des mobilités et en faciliter l'utilisation pour les usagers.

Pour rappel, STAR propose toujours un outil pour planifier ses voyages en évitant les trajets les plus fréquentés grâce aux données d'affluence par ligne de bus et de métro, et en fonction des jours de la semaine. L'adresse du service est la suivante : <https://www.star.fr/frequentation>.

Un protocole sanitaire strictement appliqué dans les bus et métro

Depuis février 2020, le protocole de nettoyage a évolué au-delà du nettoyage systématique le soir des bus et des rames de métro déjà réalisé avant la crise sanitaire ; un protocole strict de désinfection pour lutter contre la Covid-19 a été mis en œuvre. Jusqu'à 3 h du matin, 100 % des bus sont désinfectés par une équipe de spécialistes. Les techniciens montent à bord avec leurs protections homologuées pour nettoyer à la main les points de contact sensibles : portes, boutons, rampes, etc.

De même chaque nuit, les rames de métro sont désinfectées dans le garage atelier de Chantepie, ainsi que les 15 stations. Durant la journée, les rampes, poignées, écrans, etc., sont constamment désinfectés par des agents sur le terrain. Les points de contact les plus utilisés sont désinfectés au minimum 15 fois par jour, sur toute la ligne.

Chaque jour, cette désinfection est appliquée dans les ascenseurs, les parcs relais, les agences commerciales, et la Maison du vélo.

Le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble du réseau STAR.

Nouveautés 2021/2022

→ Déploiement de la carte KorriGo Services en lien avec les universités rennaises

Le déploiement de la carte KorriGo Services se poursuit auprès des services de l'enseignement supérieur rennais. À partir de la rentrée, les étudiants et les personnels des établissements membres du projet UniR (Université de Rennes) - à savoir : Université de Rennes 1, Université de Rennes 2, INSA Rennes, ENSCR de Rennes, École normale supérieure de Rennes, IEP de Rennes, EHESP de Rennes – pourront accéder, selon les établissements, à un ensemble de services (restaurants universitaires, bibliothèques, photocopies/impressions, etc.) avec leur carte KorriGo Services. La carte est gratuite et l'offre de services s'enrichira progressivement. S'agissant des étudiants ou personnels qui ne disposeraient pas de carte KorriGo Services, la collectivité en collaboration avec Keolis Rennes, met en place un dispositif de demande de création de carte en ligne. Ce service est également accessible à tous. Plus d'informations à retrouver sur star.fr.

→ Extension de la tarification solidaire aux services vélo

La tarification solidaire mise en œuvre depuis 2017 sera élargie aux services vélo à compter du 1^{er} septembre. Les bénéficiaires de la gratuité sociale ou de la tarification sociale à 50 % ou 85 % pourront accéder au service de vélo en libre-service, à la location de vélos à assistance électrique ou de trottinettes à des tarifs réduits.

→ Pass Mobilité

Nouveauté de cette rentrée, le Pass Mobilité est un produit intégrant plusieurs services de mobilité pour favoriser leur complémentarité (métro, bus, vélo, autopartage). À travers ce nouveau dispositif, la métropole vise à faciliter l'accès à l'ensemble des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien, avec pour objectif d'amplifier la transition écologique et solidaire des mobilités.

Les services inclus sont les suivants : bus, métro, vélo en libre-service. Le Pass comprend également un accès aux tarifs abonnés de Citiz (autopartage), l'accès gratuit aux parcs à vélos (parkings souterrains et véloparks) ainsi que l'accès aux services complémentaires offerts (1 h de location Citiz/mois, 1 prestation en vélo location courte durée, etc.). Il sera disponible en agence pour tous les publics, avec la mise en place d'un prélèvement automatique.

→ **La e-recharge instantanée désormais disponible sur iPhone**

Depuis juillet 2020, il est possible de recharger instantanément sa carte KorriGo Services d'un titre de transport STAR via l'application "STAR, l'appli" à partir d'un smartphone Android doté de la fonctionnalité NFC. Depuis le 23 août 2021, cette fonctionnalité est également disponible sur les iPhones (7 et +).

→ **La Maison du vélo mobile**

À compter de l'automne 2021, une version mobile de la Maison du vélo va circuler dans les 43 communes de la métropole, à raison de 2 demi-journées par semaine durant 50 semaines par an. Ce bus itinérant permettra aux habitants de Rennes Métropole de bénéficier des différents services proposés par la Maison du vélo à Rennes, notamment la location longue durée de vélos à assistance électrique. En fonction des besoins et des sollicitations, ces services pourront s'élargir dans les mois à venir.



Visuel provisoire de la Maison du vélo mobile © Rennes Ville et Métropole

→ **Les 2 000 : expérimentation d'accompagnement personnalisé au changement en matière de mobilités**

Au printemps 2021, Rennes Métropole a lancé sur son territoire une expérimentation d'accompagnement au changement de comportements auprès de 2 000 habitants volontaires. L'opération vise à suivre les participants de manière personnalisée pendant un an, pour favoriser l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus particulièrement en matière de déplacements. Après une période de recrutement d'avril à juillet 2021, l'accompagnement d'un an va débuter à partir de septembre 2021.

→ **Redéploiement du réseau STAR bus+métro**

Le réseau de transports en commun de la Métropole de Rennes se prépare à un redéploiement, qui interviendra au moment de la mise en service de la ligne b du

métro, [début 2022](#). Le réseau actuel reste opérationnel en septembre 2021 avec des ajustements sur le réseau (à retrouver dans la rubrique dédiée ci-dessous).

Le futur réseau de transports est toujours consultable à l'adresse [star2021.fr](#). L'année 2020 a été marquée par un temps de consultation des usagers pour adapter le futur réseau à leur besoin. [Des modifications ont été apportées](#), toutes notifiées sur le site.

| La e-boutique STAR

La e-boutique STAR a évolué depuis quelques années et permet :

- de commander une nouvelle carte KorriGo Services, envoyée à domicile ;
- d'acheter ou recharger des titres de transport en payant par carte bancaire : titre au voyage, abonnements 1 ou 12 mois, PASS, formules, etc. ;
- d'enregistrer plusieurs cartes KorriGo Services, des membres de la famille par exemple.

Ce service complet permet ainsi d'éviter les files d'attente dans les agences STAR, tout comme le nouveau service de prise de rendez-vous en agence, disponible sur [star.fr](#). La e-boutique est également disponible sur l'application "STAR, l'appli" sur Android et sur iOS à compter du 23 août 2021.

| À propos du réseau STAR

En 2020, le réseau STAR a subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire : il a assuré un peu moins de 56 millions de voyages (contre 88,4 millions en 2019) dont 23,4 millions en métro, et 32,5 millions de bus. La fréquentation des abonnés a diminué de plus de 40 % notamment chez les plus jeunes (qui ont été confinés à temps complet de mars à mai 2020).

35 % des voyages du réseau ont été réalisés avec des titres en tarification solidaire.

STAR et Rennes Métropole mettent également à disposition des usagers de nombreux outils et services pour faciliter les déplacements de chacun au quotidien : des bornes interactives dans les arrêts de bus et les stations de métro, de l'information en temps réel, des guides vocalisés pour permettre l'écoute des guides par tous, des marques podotactiles pour les personnes atteintes de déficience visuelle, etc.

Bus

Déploiement de 39 bus au gaz naturel

Dans le cadre du renouvellement du parc de bus circulant sur le réseau STAR, 39 bus au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) circuleront à partir de septembre 2021 sur les lignes métropolitaines gérées par Keolis Rennes, et sous-traitées à des transporteurs locaux. 29 bus au GNV supplémentaires arriveront dans le cadre du contrat de DSP (Délégation de service public) entre 2022 et 2024 pour un total de 68 bus à motorisation au gaz, dont 46 bus simples et 22 articulés (17 bus livrés en 2022 et 17 en 2023).

Les bus au gaz se distinguent notamment par la forme particulière de leur toiture, mais restent identiques aux bus diesel en termes d'aménagement intérieur pour les usagers.

La motorisation au gaz naturel présente de nombreux avantages en comparaison avec les bus diesel classiques :

- l'atténuation des nuisances sonores ;
- la réduction des émissions de CO₂ ;
- la réduction importante des émissions de particules ;
- la diminution des polluants chimiques.

D'importants travaux sont réalisés par les sous-traitants de Keolis sur leur dépôt, notamment pour la mise en œuvre des stations de recharge. Ces installations sont effectuées par Bretagne Mobilité GNV35 – une émanation du Syndicat Départemental d'Énergie SDE35 – pour les dépôts de Chartres-de-Bretagne et Montgermont.



Présentation des bus au gaz naturel en juin 2021 © Rennes Ville et Métropole

Les adaptations du réseau en septembre 2021

Dans le cadre du plan d'actions 2021 voté lors du Conseil métropolitain du 11 mars 2021, les tracés des lignes régulières du réseau STAR vont faire l'objet de quelques ajustements :

- Ligne 53 pour les départs de 0 h à 1 h 30 des vendredis et samedis soirs : après la desserte de Cintré, le tracé de la ligne est prolongé par la route de Talensac à destination du Verger, ce qui permet un gain de 8 minutes pour les usagers du Verger ;
- Ligne 155 au départ de Rennes et à destination de Mordelles : maintien du tracé de la ligne le soir par la route de Lorient ;
- Ligne 57 Ker Lann express : suppression des courses durant les vacances de Noël du fait de la très faible fréquentation.

Par ailleurs, d'autres évolutions sont programmées pour les lignes complémentaires et les lignes de transports scolaires en raison d'une augmentation de la fréquentation :

- Lignes à destination du centre scolaire de Mordelles :
 - Ligne de transport scolaire Ts34 : ligne créée au départ de La Chapelle-Thouarault en complément des lignes Ts32 et Ts37 à raison d'un départ matin/midi/soir afin d'accompagner la modification de la carte scolaire effective depuis l'an dernier ;
 - Ligne de transport scolaire Ts38 : ligne créée au départ de Cintré en complément de la ligne Ts36 à raison d'un départ matin/midi/soir ;
 - Ligne complémentaire 241 : le nombre de départs de la ligne desservant la commune de Chavagne est triplé matin/midi/soir.
- Lignes à destination du centre scolaire de Pacé :
 - Ligne de transport scolaire Ts44 : ajout d'une course additionnelle au départ de la commune de Gévezé ;
 - Ligne complémentaire 227 : ajout d'une course additionnelle au départ de la commune de Vezin-le-Coquet.

Descente à la demande : le service étendu

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités et pour assurer un service de proximité et de sécurité en soirée, STAR expérimente depuis janvier 2021 la descente à la demande entre 2 arrêts sur les lignes C1 et 57.

Ce service est proposé aux personnes voyageant seules tous les jours de la semaine, à partir de 22 h.

En septembre 2021, outre les 2 lignes déjà concernées, l'expérimentation va être étendue aux lignes suivantes :

- Lignes urbaines :
 - C3 : St-Laurent <> République <> Henri Fréville ;
 - C5 : Patton <> République <> Lycée Bréquigny ;
- Lignes métropolitaines pour les départs de 0 h et 1 h 35 des vendredis et samedis soirs :
 - 50 : Rennes > Thorigné-Fouillard ;
 - 52 : Rennes > Montgermont > La Chapelle-des-Fougeretz > Gévezé ;
 - 61 : Rennes > Noyal-Châtillon-sur-Seiche > Saint-Erblon > Orgères > Bourbarré.

Ligne b : des tests techniques en cours en vue de la mise en service

Les étapes nécessaires à la mise en service de la ligne b sont franchies progressivement. Depuis avril 2021, Siemens Mobility, responsable du développement, de l'installation et de la mise en service du métro automatique, a réalisé plus de 2 000 tests techniques, dont 1 600 essais sur le matériel roulant et 400 sur l'intégration générale du système de transport. Ces tests ont permis de valider le bon fonctionnement du système de transport.

À partir de septembre, la formation des personnels de l'exploitant Keolis et les essais de marche à blanc débiteront, avec, en parallèle, l'instruction par les services de l'État du dossier de sécurité, pour une mise en service prévue début 2022.

Parc-relais de la Poterie : livraison du parking de 450 places

En accompagnement de la création de la ligne b du métro, et en prévision de l'augmentation du trafic passager sur l'ensemble du réseau, Rennes Métropole a décidé en 2016 d'agrandir le pôle d'échanges multimodal de la Poterie. Les parcs relais sont désormais des maillons essentiels du réseau de transports, notamment pour les métropolitains qui empruntent leur voiture pour se rendre à Rennes. Une étape importante sera franchie en septembre 2021 **avec l'ouverture du parking silo de 450 places sur 4 niveaux. 600 places seront désormais disponibles avec les 150 places du parking en surface.** L'accès au Parc-relais a été modifié et se fera désormais par le giratoire de la rue de Vern.

La seconde zone de stationnement extérieur reste en travaux pour offrir, à terme, une centaine de places supplémentaires et une capacité globale de stationnement s'élevant à 700 places.

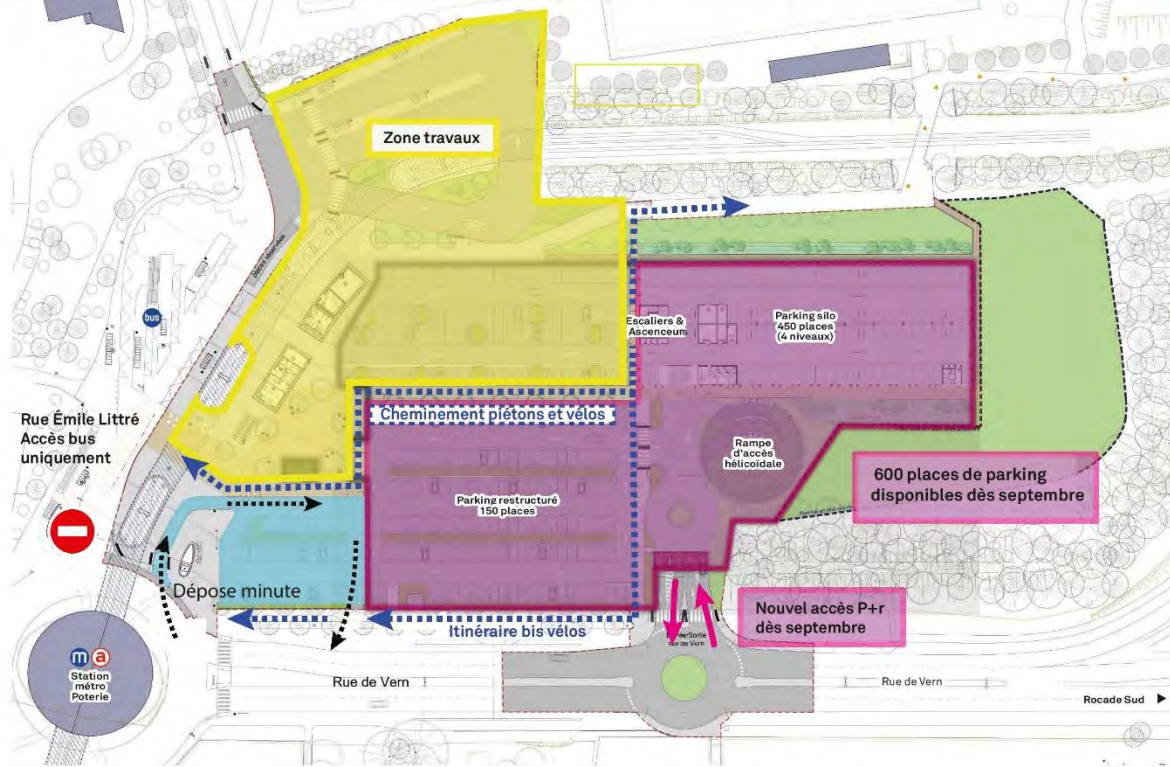
Les travaux se poursuivent aussi avec l'agrandissement de la gare de bus, la construction de locaux annexes dont les sanitaires publics, un pavillon d'attente sur la zone de dépose-minute et un parvis arboré. L'achèvement de cette opération d'aménagement est prévu pour le premier semestre 2022.

Pendant cette nouvelle phase de travaux, un aménagement provisoire pour les piétons et les cycles permettra aux usagers du Parc-relais de rejoindre l'accès au métro et au bus et d'assurer la continuité de la voie verte vers Vern-sur-Seiche.

Enfin, un projet de couverture en ombrières photovoltaïques d'une partie du parking en surface (2.500 m²) est actuellement à l'étude, en vue d'une réalisation courant 2022.

Durant la seconde phase des travaux, le C-park vélo sera déposé courant septembre. Les services de la Ville mettent en œuvre une solution transitoire pour le parcage des vélos. Plusieurs boxes non-sécurisés vont être installés dans les prochaines semaines et 8 boxes sécurisés seront mis en place d'ici octobre 2021.

Le schéma ci-dessous est à retrouver en pièce-jointe du dossier de presse.



Déploiement du REV et aménagements en faveur des cycles

Le Réseau express vélo (REV), qui doit relier les communes de la première couronne à Rennes, se déploie progressivement. Au total, d'ici 2024, plus de 100 km de REV seront aménagés à l'échelle métropolitaine (dont 16 kilomètres à Rennes) pour inciter les métropolitains à la pratique du vélo sur le territoire de la métropole.

Plusieurs tronçons ont d'ores et déjà été réalisés à Rennes, notamment quai de la Prévalaye, quai Chézy, rue de l'Alma, avenue François Château, avenue des Buttes de Coesmes, avenue des Pays-Bas.

Les prochains aménagements visent à sécuriser les itinéraires entre les communes de la première couronne et la rocade afin de lever les freins liés à la sécurité de la pratique cyclable pour les habitants du cœur de métropole.

Ainsi, **à la fin de l'année 2021 démarreront les travaux des liaisons du REV Montgermont-Rennes.**

En 2022, les services démarreront les travaux des liaisons suivantes :

- Cesson- Rennes via l'écopôle Sud-Est ;
- Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Rennes ;
- Chartres de Bretagne – Rennes ;
- Le Rheu – Rennes.



Tronçon du REV boulevard de Chézy © Rennes Ville et Métropole – Stéphanie Priou

En parallèle, de nombreux aménagements cyclables ont été réalisés ou sont en train de l'être cette année. Qu'ils soient expérimentaux ou définitifs, ces nombreux aménagements visent à améliorer la sécurité des cyclistes et ainsi, à inciter les Rennais et les Métropolitains à utiliser l'alternative vélo plutôt que la voiture individuelle pour leurs déplacements de courte distance.

À Rennes, par exemple :

- la pérennisation des aménagements cyclables transitoires réalisés au printemps 2020 (quai Dujardin, rue de l'Hôtel Dieu, quai Chateaubriand, boulevard de la Liberté, etc.) ;
- l'aménagement expérimental du rond-point des Gayeulles pour limiter les angles morts et modérer la vitesse des véhicules motorisés et ainsi conforter la priorité des cyclistes ;
- la piste bidirectionnelle du boulevard du Colombier pour sécuriser les déplacements des cycles sur cet axe ;
- les aménagements cyclables transitoires boulevard d'Armorique pour mieux délimiter les flux et isoler la bande cyclable ;
- le réaménagement du carrefour de la rue de Châteaugiron et des boulevards Léon Bourgeois et Villebois-Mareuil pour sécuriser les déplacements des cyclistes.

À Vern-sur-Seiche, on peut également citer l'aménagement expérimental du giratoire du Val d'Orson, pour modérer la vitesse des véhicules motorisés et ainsi conforter la priorité des cyclistes. La pérennisation des aménagements cyclables transitoires sur les communes de Cesson (rue de Bray), Vern-sur-Seiche (secteur de la Hallerais), Montgermont (boulevard de la Robiquette), Vezin le Coquet (le long de la RD 125), Acigné (le long de la RD29) ou encore Le Rheu, ont marqué ces derniers mois.

Covoiturage

star't 1 : première ligne régulière de covoiturage

Afin d'encourager la pratique du covoiturage par les métropolitains, Rennes Métropole et Keolis Rennes ont lancé en janvier 2021 une première ligne régulière, avec des départs garantis et sans réservation préalable. Elle fonctionne du lundi au vendredi, de 7 h à 20 h. Le conducteur est rémunéré à hauteur de 1€ par trajet, et ce, qu'un passager en ait bénéficié ou non.

La ligne de covoiturage star't 1 dessert Le Rheu, Pacé, Saint Grégoire (Alphasis) et Cesson (Via Silva).

Après une période de mobilisation des automobilistes, la ligne a été ouverte aux passagers en février 2021. Le contexte sanitaire, notamment avec la période de confinement du printemps, ainsi que les conditions météorologiques (gel, verglas) ont impacté le bon démarrage de l'opération.

Au 30 juin, 1 200 personnes étaient inscrites et 125 trajets par jour étaient proposés en moyenne par les conducteurs. L'offre se fiabilise en heure de pointe notamment pour le trajet Pacé – Alphasis.

Côté passagers, on comptabilise 265 demandes de trajets de février à juin, ce qui représente 3 trajets effectués en moyenne par jour.

Une étude est en cours pour évaluer ce nouveau dispositif et identifier les points d'amélioration dont les premiers résultats seront connus à l'automne. La rentrée 2021 sera également marquée par la mobilisation des communautés au sein des entreprises, dans les zones d'activités concernées, et auprès des communes (commerçants, services, etc.).

Deux autres solutions de covoiturage

Depuis 2018, STAR propose deux solutions de covoiturage pouvant répondre aux besoins ponctuels de déplacements ou aux trajets réguliers : Covoit'STAR (appli mobile et mise en relation dynamique des usagers) et OuestGo (covoiturage régulier et création "d'équipages").

Tarifification solidaire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle tarification solidaire a été mise en place, permettant de proposer deux nouveaux tarifs réduits, en plus de la gratuité. En effet, cette nouvelle tarification permet d'accorder une réduction tarifaire de 50 ou 85 % sur les abonnements mensuels. Ce sont ainsi quelques 36 000 habitants supplémentaires qui peuvent désormais voyager à moindre coût.






Pour les usagers, les démarches sont simples, puisque, munis préalablement de leur carte KorriGo, ils s'adressent au CCAS ou au CIAS, comme pour la carte *Sortir!*.

Il existe désormais 3 niveaux de réduction sur le prix de l'abonnement mensuel pratiqué selon l'âge :

- 100 % (soit la gratuité) ;
- 85 % ;
- 50 %.

Ces abonnements à tarification solidaire sont délivrés pour une durée allant de 1 à 12 mois selon la situation. Ils sont utilisables sur le réseau STAR et le service HANDISTAR.

Les plafonds de ressources mensuelles :

Composition du foyer	Gratuité	Réduction 85 %	Réduction 50 %
	≤ 900 €	entre 901 € et 1 050 €	entre 1 051 € et 1 200 €
	≤ 1 350 €	entre 1 351 € et 1 575 €	entre 1 576 € et 1 800 €
	≤ 1 620 €	entre 1 621 € et 1 890 €	entre 1 891 € et 2 160 €
	≤ 1 890 €	entre 1 891 € et 2 205 €	entre 2 206 € et 2 520 €
 supplémentaire	+ 270 €	+ 315 €	+ 360 €

Par ailleurs, depuis le 1^{er} décembre 2020, les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité des transports et les moins de 27 ans (26 ans inclus et révolus) accèdent à un tarif qui a été diminué (jusqu'à - 33 %).

Extension de la tarification solidaire aux services vélos

Suite au vote du Conseil métropolitain du 16 avril 2021, la tarification solidaire va désormais s'appliquer sur les services vélos proposés par la Métropole : abonnements de 12 mois pour l'accès aux vélos en libre-service, location/achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de trottinettes électriques.

Tarifs vélos en libre-service

- Gratuité sociale (contre 5 €/an auparavant) ;
- Tarification solidaire 85 % : 4,50 €/an ;
- Tarification solidaire 50 % : 15 €/an.

Tarifs pour les vélos à assistance électrique :

- Non abonné STAR : 235 € pour location d'un an / 549 € pour l'achat ;
- Abonné STAR : 155 € pour location d'un an / 549 € pour l'achat ;
- Bénéficiaire de la tarification solidaire : 110 € pour location d'un an / 400 € pour l'achat.

Tarifs pour les trottinettes électriques :

- Non abonné STAR : 150 € pour location d'un an / 550 € pour l'achat ;
- Abonné STAR : 130 € pour location d'un an / 450 € pour l'achat ;
- Bénéficiaire de la tarification solidaire : 100 € pour location d'un an / 450 € pour l'achat.

Pour les étudiants boursiers

Les étudiants domiciliés dans la métropole et boursiers échelon 2 à 7 bénéficient de la tarification solidaire. Un formulaire de demande est disponible en ligne : <http://metropole.rennes.fr/tst>

Dans le cadre de la rentrée scolaire, un guichet d'accueil spécifique est également à la disposition des étudiants dans les locaux du CROUS, tous les jours de la semaine, jusqu'à la mi-novembre.

Rappel pour les étudiants : les demandes de tarification solidaire et de carte *Sortir!* se font désormais **en ligne. Le rechargement de droits à ces tarifs se fait ensuite au 4bis (cours des Alliés).**

Les services STAR pour la rentrée

STAR à la rencontre des habitants

La rentrée est un temps fort pour la vie du réseau : c'est le moment où les habitants ont encore plus besoin d'accueil, d'information et d'accompagnement. Jusqu'au samedi 11 septembre inclus, les agents commerciaux accueillent plus de 30 000 personnes en agence et 2 500 dans les communes de la métropole.

Déploiement de lieux d'information et de vente à Rennes

L'espace KorriGo Services à la station Gares :

Situé dans la Gare SNCF de Rennes (salle d'échanges - niveau -1 et 0), l'Espace KorriGo est ouvert du lundi au samedi, de 7 h à 20 h et le dimanche de 13 h à 20 h. Tous les services sont proposés :

- création, rechargement ou toute autre question sur la carte KorriGo ;
- vente de titres de transport ou abonnements Star ;
- informations sur le réseau Star : bus, métro, vélo et covoiturage ;
- vente de titres BreizhGo (TER + ex-Illeco).

Horaires d'ouverture exceptionnels pour les agences Star République, Henri-Fréville et Villejean Université jusqu'au 25 septembre :

- du lundi au vendredi : 7 h 30 – 19 h 30
- samedi : 8 h 30 – 18 h 30

Le bus Info STAR

Le bus Info STAR est en tournée dans la métropole. Il offre de nombreux services : créer ou charger sa carte KorriGo service, acheter un abonnement bus, métro, vélo ou demander des renseignements.

Les prochaines dates sont les suivantes :

- Le Rheu – place de la mairie : 26 août – 13 h > 18 h 30 ;
- Vern-sur-Seiche – place des droits de l'Homme : 26 août – 13 h > 18 h 30 ;
- Montgermont – place de la mairie : 27 août – 13 h > 18 h 30 ;
- Acigné – place de la mairie : 27 août – 13 h > 18 h 30 ;
- Pacé – place de l'église : 28 août – 9 h > 13 h ;
- Bourgbarré – parking de la mairie : 28 août – 9 h > 13 h ;
- Noyal-Châtillon-sur-Seiche – parking Saint-Léonard : 30 août – 13 h > 18 h 30 ;
- Romillé – place de l'église : 30 août – 13 h > 18 h 30 ;
- St-Jacques-de-la-Lande – La Morinais : 31 août – 10 h > 14 h.

Sans oublier :

- Les 130 commerces agréés STAR partout dans la métropole qui vendent des titres et chargent les cartes KorriGo Services ;
- Les distributeurs automatiques dans toutes les stations de métro et sur plus de 40 guichets automatiques Crédit Mutuel de Bretagne disponibles 7j/7 24h/24 ;
- La e-boutique. Elle permet de charger ou recharger sa carte KorriGo Services de tous les titres de transport vendus sur la e-boutique STAR, via

star.fr ou STAR, l'appli : titres au voyage, abonnements 1 ou 12 mois, PASS, formules, etc., en paiement immédiat. Seul l'abonnement 12 mois par prélèvement automatique n'est pas vendu.

- Les services en ligne.

Toute adhésion au vélo en libre-service peut se faire sur star.fr/le-velo, en plus de la Maison du vélo.

À la rentrée, plus de 300 agents STAR mobilisés pour informer les voyageurs

Keolis Rennes mobilise du personnel sur le terrain, en stations et en pôles d'échanges pour accompagner les voyageurs du lundi 30 août jusqu'au 8 octobre. Certains agents sont dédiés spécifiquement à la vente, pour éviter les files d'attente.

Les objectifs sont les suivants :

- être en soutien aux conducteurs et aux agents de terrain pour gérer la montée en puissance du réseau ;
- diminuer l'affluence aux agences commerciales (échanges de titres papiers, accompagnement aux distributeurs de titres pour l'aide à l'achat, vente en direct, etc.) ;
- informer et orienter les voyageurs (tarification, accessibilité, etc.).

La présence terrain est organisée principalement aux heures de pointe du matin et du soir, de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30 et sur les grands pôles d'échanges :

- station Gares ;
- station République ;
- station Sainte-Anne ;
- pôle multimodal Henri Fréville ;
- pôle multimodal Villejean-Université.

STAR et HANDISTAR en chiffres

Le réseau STAR en chiffres

1 475 agents « STAR » dont :

- 1124 salariés Keolis Rennes (dont 603 conductrices et conducteurs) ;
- 300 agents dans les entreprises affrétées ;
- 51 agents de médiation.

Parc de véhicules :

- 30 rames de métro ;
- plus de 490 véhicules (bus + autocars + taxis) dont 273 sont la propriété de Rennes Métropole.

Couloirs de bus : 42 km

Points d'arrêts : 1 520 dont 1097 équipés d'abris-voyageurs

153 lignes pour desservir la métropole de Rennes :

- 1 ligne de métro ;
- 73 lignes régulières ;
- 79 lignes scolaires.

249 000 voyages par jour en moyenne

- 55,9 millions de voyages en 2020 dont 42 % en métro ;
- 20 millions de km parcourus en 2020 (bus + métro).

Le service HANDISTAR en chiffres

- 52 salariés dont 47 conducteurs-accompagnateurs ;
- 1671 clients ;
- Les 43 communes de Rennes Métropole sont desservies ;
- 68 026 voyages réalisés en 2020.